

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

### **SANIMED**

**Siège social** : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

La société «SANIMED» publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Août 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et M Habib Kallel (KBH Audit & Conseil).

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

**Bilan arrêté au 31 décembre 2024**

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles	<b>IV.1</b>	290 673	290 673
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	<b>IV.2</b>	(289 986)	(284 249)
		<b>687</b>	<b>6 424</b>
Immobilisations Corporelles	<b>IV.3</b>	176 024 379	160 801 988
Amortissement des Immobilisations Corporelles	<b>IV.4</b>	(57 960 922)	(52 392 435)
		<b>118 063 457</b>	<b>108 409 553</b>
Immobilisations Financières	<b>IV.5</b>	2 089 939	2 214 768
Provisions	<b>IV.6</b>		
		<b>2 089 939</b>	<b>2 214 768</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>120 154 084</b>	<b>110 630 745</b>
Autres Actifs non Courants	<b>IV.7</b>	80 381	346 092
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>120 234 464</u></b>	<b><u>110 976 838</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	<b>IV.8</b>	17 009 397	21 782 084
Provisions	<b>IV.9</b>	(1 180 717)	(1 180 717)
		<b>15 828 680</b>	<b>20 601 367</b>
Clients et Comptes Rattachés	<b>IV.10</b>	28 450 314	30 526 911
Provisions	<b>IV.11</b>	(2 421 986)	(2 405 979)
		<b>26 028 328</b>	<b>28 120 932</b>
Autres Actifs Courants	<b>IV.12</b>	9 482 075	10 450 381
Placements et Autres actifs financiers	<b>IV.13</b>	5 181 705	4 386 261
Provisions	<b>IV.14</b>	(600 000)	(600 000)
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<b>IV.15</b>	1 805 967	2 681 879
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>57 726 756</b>	<b>65 640 820</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>177 961 221</b>	<b>176 617 658</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

**Bilan arrêté au 31 décembre 2024****(Exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	<b>IV.16</b>	16 554 000	16 554 000
Réserves ( y compris réserve spécial de réévaluation libre)	<b>IV.17</b>	32 770 769	22 329 485
Résultats Reportés	<b>IV.18</b>	(35 545 485)	(26 858 345)
Autres Capitaux Propres	<b>IV.19</b>	13 731 174	13 792 946
Réserve spéciale de réévaluation légale	<b>IV.17</b>	2 740 940	2 740 940
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b><u>30 251 398</u></b>	<b><u>28 559 026</u></b>
Résultat de l'exercice		(11 876 483)	(8 687 140)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b><u>18 374 915</u></b>	<b><u>19 871 886</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>IV.20</b>	104 434 952	93 155 759
Provisions pour risques et charges		449 000	60 000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>104 883 952</b>	<b>93 215 759</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<b>IV.21</b>	41 488 740	40 963 732
Autres Passifs Courants	<b>IV.22</b>	5 372 748	4 820 841
Autres Passifs Financiers	<b>IV.23</b>	4 016 279	10 635 405
Concours Bancaires	<b>IV.24</b>	3 824 586	7 110 035
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>54 702 353</b>	<b>63 530 012</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>159 586 306</b>	<b>156 745 772</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>177 961 221</b>	<b>176 617 658</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

**Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	32 704 577	40 493 279
Autres produits d'exploitation	V.2	325 635	270 772
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>33 030 212</b>	<b>40 764 050</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	4 602 183	3 658 727
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	15 906 008	19 738 616
Charges de personnel	V.5	11 149 520	10 784 986
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	6 244 942	5 201 217
Autres charges d'exploitation	V.7	3 320 938	4 748 882
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>41 223 590</b>	<b>44 132 428</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(8 193 378)</b>	<b>(3 368 378)</b>
Charges financières nettes	V.8	4 433 698	6 090 941
Produits des placements	V.9	264 407	188 841
Autres gains ordinaires	V.10	615 180	694 320
Autres pertes ordinaires	V.11	24 891	44 408
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(11 772 380)</b>	<b>(8 620 566)</b>
Impôt sur les bénéfices	V.12	104 103	66 574
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>
Eléments extraordinaires (Pertes )		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF : 0620514Y/A/M/000

**Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		6 244 942	5 201 217
Reprise sur provisions			
Variations des :			
Stocks :		4 772 687	10 080 403
Créances :		2 692 006	(1 594 522)
Autres actifs :		968 306	(1 177 521)
Fournisseurs et autres dettes :		2 600 393	4 336 217
Quote part subvention d'investissement		(61 772)	(61 772)
Actualisation des placements		0	7 665
Moins-value de cession des immobilisations		0	(575 259)
Acquisitions des titres de placement	<b>VI.11</b>	(847 260)	(1 800 633)
Cessions des titres de placement	<b>VI.12</b>	51 815	0
Blocages de fonds et financements	<b>VI.13</b>	(44 618 558)	(63 372 89)
Déblocages de fonds et financements	<b>VI.14</b>	43 273 729	59 927 438
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>3 199 804</b>	<b>2 283 195</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	<b>VI.1</b>	(4 781 107)	(6 261 125)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	<b>VI.2</b>	0	818 610
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	<b>VI.3</b>	(1 513)	(460 540)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<b>VI.4</b>	83 223	520 728
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(4 699 369)</b>	<b>(5 382 327)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Encaissements liés à l'augmentation du capital	<b>VI.5</b>	1 500 000	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires	<b>VI.6</b>	4 219 709	3 673 000
Encaissements des billets de trésorerie	<b>VI.7</b>	0	4 000 000
Encaissements provenant des emprunts leasing	<b>VI.8</b>	200 000	0
Remboursements des emprunts bancaires	<b>VI.9</b>	(1 040 614)	(1 528 387)
Remboursements des emprunts leasing	<b>VI.10</b>	(354 557)	(788 248)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>4 524 538</b>	<b>5 356 365</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>3 024 945</b>	<b>2 257 233</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>(6 448 847)</b>	<b>(8 706 079)</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>VI.15</b>	<b>(3 423 902)</b>	<b>(6 448 847)</b>

## **Notes aux états financiers**

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 totalisant au bilan 177.961.221 dinars et dégageant un résultat négatif de 11.876.483 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

### **I - Présentation de la société**

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2024 à 16.554.000 DT divisé en 12.400.000 actions de valeur nominale de 1,355 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements tel qu'abrogé par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement.

### **II- les Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la date de clôture :**

#### **II-1- Les faits marquants de l'exercice**

**II-1-1** La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

**II-1-2** Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de la société SANIMED et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation par décision du tribunal de première instance Sfax en date du 29 Avril 2024 de Madame Sofia Gharbi mandataire de justice chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

**II-1-3** La société a bénéficié de l'amnistie fiscale en vertu de l'article 58 de la loi des finances pour l'année 2024 de l'abandon des pénalités de retard d'un montant total de 623.865 dinars comptabilisé en profit de l'exercice.

**II-1-4** Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars. La réévaluation n'a concerné que les constructions.

**II-1-5** La société a procédé à une révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant leurs durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées en 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts en la matière.

La direction générale de la société a décidé en l'année 2024 de limiter l'activité de la production à un seul four tunnel, sur les deux disponibles, face à un contexte de gel des crédits de gestion et de retard enregistré dans l'opération de restructuration financière.

Cette mesure a eu pour conséquence une baisse du volume de production, ce qui a généré une situation de sous-activité par rapport à la capacité normale de l'activité de l'unité. A noter qu'une partie importante du chiffre d'affaires (surtout grès fin) a été réalisée à partir du stock des produits finis.

De même, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques et en tenant compte de volume d'activité par rapport à l'activité normale est inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les taux normaux d'amortissement.

**II-1-6** L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital, avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la Société « AGRIMED » en numéraire et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 dinars avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. La période de souscription de 6 mois pour la libération du quart de l'augmentation prévue commence à partir du 16 Avril 2025 date de publication de la notice d'information du public au JORT.

## **II-2- Evénement postérieur**

Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Sofia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

## **III- Les principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

### **III.1- Unité monétaire :**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

### **III.2- Les immobilisations et amortissements :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exception des terrains et des constructions) exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi 2007-70 portant loi des finances de l'année 2008.

Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet en 2023 d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale.

Sur la base d'une réévaluation indépendante, la société a procédé à une réévaluation partielle avec date d'effet le 30 juin 2024 dégageant une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars.

La réévaluation n'a concerné que les constructions.

Le tableau des immobilisations et des amortissements a été établi sur cette base.

Compte tenu d'un niveau de production en sous activité, les amortissements des installations techniques, du matériel et outillage industriel ont été calculés avec application d'un coefficient de 33.3%.

Les titres de participations sont évalués à la date de clôture à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant en compte plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats, les avantages et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise participante.

La valeur des titres de participations est déterminée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature. Une moins-value dégagée sur une catégorie ne peut pas être compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

### **III.3- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation immobilisations acquises par voie de Leasing.

### **III.4- La valorisation des stocks:**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, le coût des marchandises, produits finis et produits en cours est comparé à la valeur de marché qui constitue généralement une mesure appropriée de la valeur probable de réalisation des éléments de stocks destinés à être vendus. Toutefois, pour les stocks détenus pour satisfaire des contrats de vente fermes, le prix spécifié dans le contrat est plus approprié.

La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. Le coût de remplacement constitue généralement une mesure appropriée de la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par l'entreprise en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

### **III.5- Créances clients :**

Les créances clients étrangers sont converties en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les créances clients étrangers sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

La valeur des créances clients tient compte, à la date de clôture, du risque d'un non recouvrement d'une créance sur un client, déclaré en difficultés financières. Une estimation des risques correspondants pour apprécier l'incidence financière de la survenance éventuelle d'une perte future est constatée en tant que provision pour dépréciations.

### **III.6-Les emprunts :**

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passifs non courants ».

Pour une meilleure information, les crédits sont présentés sous la forme comparative et au titre du présent exercice pour leur valeur globale (plus et moins d'un an).

La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture ».

Les échéances en intérêts sont présentées parmi les engagements hors bilan.

### **III.7- La comptabilisation des revenus :**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### **III.8- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :**

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

### **III.9- La politique des provisions :**

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des comptes de tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressé à la Direction Générale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité d'une éventuelle provision.

## **IV- Notes sur le bilan**

	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b>Note IV.1 Immobilisations incorporelles :</b>	<b>290 673</b>	<b>290 673</b>
* Logiciels	289 133	289 133
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
<b>Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :</b>	<b>(289 986)</b>	<b>(284 249)</b>
* Amortissement Logiciel	(288 445)	(282 709)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
<b>Note IV-3 Immobilisations corporelles :</b>	<b>176 024 379</b>	<b>160 801 988</b>
* Terrains	25 014 729	25 014 729
* Constructions	28 421 961	19 909 792
* Agencements & Aménagements	6 075 269	4 128 592
* Installations Techniques	4 178 217	4 171 520
* Matériel Industriel	57 746 813	57 499 844
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	730 279
* Outillages Industriels	22 705 932	22 598 233
* Matériel de Bureau	1 020 218	1 005 382

* Matériel de Transport	3 899 694	3 896 594
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 718 882	2 718 882
* Matériel Informatique	596 039	593 252
* Autres Immobilisations	22 509 801	18 310 685
* Equipements -Climatisation-	166 553	166 553
* Constructions en Cours	0	8 200
Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	239 992	49 450

**Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles :**

* Amortissements Matériel de Transport	(2 709 861)	(2 489 049)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(2 590 526)	(2 471 000)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(290 775)	(277 259)
* Amortissements Matériel Informatique	(586 247)	(569 314)
* Amortissements Constructions	(9 963 069)	(8 655 393)
* Amortissements Matériel Industriel	(25 118 244)	(24 160 116)
* Amortissements Installation Technique	(2 339 483)	(2 258 946)
* Amortissements Outillage Industriel	(6 926 026)	(1 867 116)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(2 257 663)	(6 371 819)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(147 101)	(139 814)
* Amortissements Matériel de Bureau	(674 183)	(592 297)
* Amortissements Autres Immobilisations	(4 357 743)	(2 540 313)

**Note IV.5 Immobilisations financières :**

* Titres de Participation	1 286 398	1 286 398
* Dépôts et Cautionnements	14 561	14 561
* Avance / Consommation Electricité	206 947	206 947
* Avance / Consommation Gaz	521 892	521 892
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie BH	19 093	17 581
* Fonds de Garantie STB	0	43 118
* Fonds de Garantie TUNIFAC	38 548	121 771

- Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

- Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement. De ce fait, cette avance

constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

### Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2023	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2024	Provisions	VCN au 31/12/2024	% de détention
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
SANIMED France	320 908	0	0	320 908	0	320 908	100,00%
SANIMED Italie	319 940	0	0	319 940	0	319 940	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 286 398</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 286 398</b>	<b>0</b>	<b>1 286 398</b>	

La société n'a pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour la raison suivante :

Un plan de restructuration a été engagé prévoyant notamment la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges.

<b>Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Provisions sur Titres de Participation	0	0

<b>Note IV.7 Autres actifs non courants :</b>	<b>80 381</b>	<b>346 092</b>
* Charges à Répartir	3 386 652	3 386 652
* Résorptions Charges à Répartir	(3 306 271)	(3 040 559)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2024 s'élève à 265 712 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2024	Montant capitalisé avant 2023	Taux	Résorption 31/12/2024
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	0
Foire 2016		279 961	50%	0
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	0
Foire 2018		1 016 146	33%	0
Foires 2019		199 919	33%	0
Foires 2021		438 333	33%	117 322
Foires 2022		318 450	33%	106 139
Foires 2023		126 766	33%	42 251
<b>Total</b>		<b>3 386 651</b>		<b>265 712</b>

<b>Note IV.8 Stocks :</b>	<b>17 009 397</b>	<b>21 782 084</b>
* Stock - Matières Premières & Consommables	3 504 530	3 580 529
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	439 503	525 284
* Stock – Moules	1 024 423	1 202 593
* Stock - Emballages	455 570	553 121
* Stock - Emballages Baignoire	21 135	21 135
* Stock - Produits En Cours	1 791 207	1 340 364
* Stock - Produits Finis	8 244 507	13 181 867
* Stock - Marchandises	1 277 606	1 075 163
* Stock - Marchandises Baignoires	55 525	55 525
* Stock - Produits Finis Baignoires	117 778	168 892
* Stock - Produits En Cours Baignoires	77 611	77 611
<b>Note IV.9 Provisions sur stocks :</b>	<b>(1 180 717)</b>	<b>(1 180 717)</b>
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(1 180 717)	(1 180 717)
<b>Note IV.10 Clients et comptes rattaches :</b>	<b>28 450 314</b>	<b>30 526 911</b>
* Clients Ordinaires	24 598 556	27 903 401
* Clients Effets à Recevoir	1 429 772	201 525
* Clients Douteux	2 421 986	2 421 986
<b>Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients :</b>	<b>(2 421 986)</b>	<b>(2 405 979)</b>
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(2 421 986)	(2 405 979)
<b>Note IV.12- Autres actifs courants :</b>	<b>9 482 075</b>	<b>10 450 381</b>
* Prêts au Personnel	317 177	290 344
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	493 045	385 048
* Débiteurs Divers	758 678	1 874 441
* Débiteurs Divers AB CORPORATION	6 923 844	6 923 844
* Débiteurs Divers ABC GROS	15 000	15 000
* Débiteurs Divers SOMOSAN	874 341	834 341
* Débiteurs Divers SOMOCER	99 990	99 990
* Débiteurs Divers ABC	0	27 372
<b>Note IV.13 Placements et autres actifs financiers :</b>	<b>5 181 705</b>	<b>4 386 261</b>
* Titres de Placement INCOMA LYBIE(*) (49640 actions)	1 400 000	1 400 000
* Actions SICAV FIDELITY	15 330	15 270
* STB Finance (Titres STB)	51 233	64 515
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	48 876	87 023
* MAXULA BOURSE placement SICAV	8 760	9 145
* Droit Attribution SOMOCER	0	1
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000

* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	72 507	65 307
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	395 000	355 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	2 600 000	1 800 000

(\* Ces titres ont fait l'objet d'une promesse de vente en date du 26.01.2023 pour un montant de 800 000 dinars non encore concrétisée par un contrat de vente définitif.

Pour des raisons de comparabilité, les titres ont été reclassés de la rubrique «immobilisations financières »

à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués : à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements côtés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

<i>Désignation</i>	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Acquisitions ou souscriptions</i>	<i>Cessions / Remboursement</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Actualisation</i>	<i>Au 31/12/2024</i>
* TP INCOMA LYBIE	1 400 000					1 400 000
* SICAV FIDELITY	15 270				60	15 330
* STB FINANCE (Titres STB)	64 515				(13 283)	51 233
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	87 023				(38 147)	48 876
* MAXULA BOURSE actions SICAV	9 145	526	(978)		67	8 760
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
*Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
*Billet Trésorerie SANIMEUBLE	1 800 000	800 000				2 600 000
	<b>3 965 954</b>	<b>800 526</b>	<b>(978)</b>	<b>0</b>	<b>(51 303)</b>	<b>4 714 198</b>

**\* Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
FIDELITY SICAV	50	104,808	110,285	5 514
FIDELITY SICAV	2	102,764	110,285	221
FIDELITY SICAV	51	104,401	110,285	5 625
FIDELITY SICAV	5	102,682	110,285	551
FIDELITY SICAV	4	95,089	110,285	441
FIDELITY SICAV	3	103,125	110,285	331
FIDELITY SICAV	4	103,272	110,285	441
FIDELITY SICAV	5	103,272	110,285	551
FIDELITY SICAV	5	103,656	110,285	551
FIDELITY SICAV	4	104,002	110,285	441
FIDELITY SICAV	6	105,582	110,285	662
	<b>139</b>			<b>15 330</b>

**\* Actions détenues par « STB FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
STB	17 250	5,8	2,97	51 233
	<b>17 250</b>			<b>51 233</b>

**\* Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
SOMOCER	119 210	2,025	0,41	48 876
	<b>119 210</b>			<b>48 876</b>

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2024
SICAV	84	103,227	108,149	9 085
SICAV	3	102,901	108,149	324
SICAV	-5		108,149	-541
SICAV	3	102,965	108,149	324
SICAV	-9		108,149	-973
SICAV	5	105,14	108,149	541
	<b>85</b>			<b>8 760</b>

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions « SOMOCER », « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

<b>Note IV.14 Provisions :</b>	<b>(600 000)</b>	<b>(600 000)</b>
* Provision sur Titres de Placement INCOMA LYBIE	(600 000)	(600 000)

<b>Note IV.15 Liquidités et équivalents de liquidités :</b>	<b>1 805 967</b>	<b>2 681 879</b>
* Banques	386 024	544 170
* Caisse	14 661	117 018
* Blocage de Fonds (actif)	575 935	575 935
* Chèques en Caisse	144 921	326 868
* Chèques à L'encaissement	332 545	897 619
* Effets à L'Encaissement	182 000	202 902
* Effets à L'Escompte	169 882	157 467

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

<b>* Total des actifs</b>	<b>177 961 221</b>	<b>176 617 658</b>
	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>

<b>Note IV.16 Capital social :</b>	<b>16 554 000</b>	<b>16 554 000</b>
* Capital Social	16 554 000	16 554 000

Le capital social de notre société s'élève à 16 554 000 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale 1.355 dinar entièrement libérées.

<b>Note IV.17 Réserves :</b>	<b>35 511 709</b>	<b>25 070 425</b>
* Réserve Légale	1 266 541	1 266 541
* Réserves facultatives	3 904 399	3 904 399
* Réserve spéciale de réévaluation	30 340 769	19 899 485

<b>Note IV.18 Résultats reportés :</b>	<b>(35 545 485)</b>	<b>(26 858 345)</b>
* Résultats Reportés	(35 545 485)	(26 858 345)

<b>Note IV.19 Autres capitaux propres :</b>	<b>13 731 174</b>	<b>13 792 946</b>
* Subventions d'Investissement	345 574	469 118
* Primes d'émission	13 385 600	13 385 600

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements.  
Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2023	Dotation aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2024
I.T. P	15/01/2013	6.67%	58 685	58 685	0	0	58 685	0
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6.67%	49 034	49 032	2	0	49 032	2
2ème Plan de mise à niveau	01/12/2019	10%	250 592	100 239	150 353	25 059	125 298	125 294
2ème Plan de mise à niveau	21/12/2020	10%	367 130	110 139	256 991	36 713	146 852	220 278
<b>Total</b>			<b>725 441</b>	<b>318 095</b>	<b>407 346</b>	<b>61 772</b>	<b>379 867</b>	<b>345 574</b>

\* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2024 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>16 554 000</b>	<b>13 385 600</b>	<b>1 266 541</b>	<b>(26 858 345)</b>	<b>3 904 399</b>	<b>19 899 485</b>	<b>725 441</b>	<b>(318 095)</b>	<b>(8 687 140)</b>	<b>19 871 886</b>
Affectation de résultat 2022				<b>(8 687 140)</b>					<b>8 687 140</b>	<b>0</b>
Distribution De dividendes									<b>0</b>	<b>0</b>
Augmentation de capital										<b>0</b>
Plus-value sur réévaluation légale										<b>0</b>
Plus-value sur réévaluation libre						<b>10 441 284</b>				<b>10 441 284</b>
Amortissements subventions								<b>(61 772)</b>		<b>(61 772)</b>
Résultat au 31/12/ 2024									<b>(11 876 483)</b>	<b>(11 876 483)</b>
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>16 554 000</b>	<b>13 385 600</b>	<b>1 266 541</b>	<b>(35 545 485)</b>	<b>3 904 399</b>	<b>30 340 769</b>	<b>725 441</b>	<b>(379 867)</b>	<b>(11 876 483)</b>	<b>18 374 915</b>

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54</b>	<b>304 008</b>

Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(11 876 483)	(8 687 140)
Nombre moyen pondéré d'actions	12 400 000	12 400 000
<b>Résultat par action</b>	<b>&lt;0,958&gt;</b>	<b>&lt;0,701&gt;</b>

**Note IV.20 Emprunts :**

	<b>104 434 952</b>	<b>93 155 759</b>
* Emprunt - BH	9 559 889	12 183 619
* Emprunt – STB	0	29 540 367
* Emprunt – STB consolidé	49 946 884	0
* Emprunt – BTK	0	563 839
* Emprunt – BNA	0	865 833
* Emprunt – BNA Consolidé	3 307 574	1 018 553
* Emprunt – ATB	0	2 059 161
* Emprunt – ATB Consolidé	6 955 675	0
* Emprunt – UIB Consolidé	10 332 405	10 166 579
* Emprunt –BIAT Consolidé	536 688	496 915
* Emprunt - ATTIJARI	0	1 984 106
* Emprunt - ATL Leasing	98 248	54 593
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	22 276	141 991
* Avance bloquée sur aug capital	5 500 000	4.000.000
* Articles constatés	2 989 092	2 984 512
* Crédits de Financement Stocks	510 000	1 480 000
* MCNE STB	0	264 600
* MCNE BH	713 600	1 080 900
* MCNE ATTIJARI	0	200 300
* MCNE ATB	0	2 615 639
* MCNE BT	0	62 900
* MCNE BTK	678 262	220 327
* MCNE NAIB	0	310 614
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	13 284 359	20 860 411

## Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2023			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2024		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions/Ajustements	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
ATB 3 000 MDT (2021)	2 283 333	2 283 333	0			0	0	0
ATB 305 MDT	281 258	281 258	0			0	0	0
ATB CMT Consolidé	0	0	0	6 955 675		6 955 675	6 955 675	0
Attijari 3 343 481 MDT (2021)	1 711 092	1 711 092	0			1 711 092	1 711 092	0
Attijari 2 323 MDT (2023)	2 323 000	2 323 000				2 323 000	2 323 000	
BH 2 500 MDT	1 272 207	1 272 207	0		55 259	1 216 948	1 216 948	0
BH 2 500 MDT	256 487	256 487	0			256 487	256 487	0
BH 2 500 MDT	143 511	143 511	0		10 834	132 676	132 676	0
BH 2 500 MDT	21 356	21 356	0			21 356	21 356	0
BH 2 500 MDT (2)	2 094 118	2 094 118	0		194 259	1 899 859	1 899 859	0
BH 2 500 MDT (2)	254 942	254 942	0			254 942	254 942	0
BH 2 500 MDT (2)	112 411	112 411	0		8 487	103 924	103 924	0
BH 2 500 MDT (2)	27 274	27 274	0			27 274	27 274	0
BH 2 500 MDT (3)	2 230 484	2 230 484	0		304 396	1 926 088	1 926 088	0
BH 2 500 MDT (3)	211 314	211 314	0			211 314	211 314	0
BH 2 500 MDT (3)	123 176	123 176	0		9 299	113 877	113 877	0
BH 2 500 MDT (3)	18 330	18 330	0			18 330	18 330	0
BH 3 800 000	3 800 000	3 800 000	0		173 359	3 626 641	3 626 641	0
BH 3 800 000	61 082	61 082	0			61 082	61 082	0
BH 7 000 000	7 000 000	7 000 000	0			7 000 000	7 000 000	0
BH 7 000 000	96 632	96 632	0			96 632	96 632	0
BNA 1 100 MDT	435 417	435 417	0			0	0	0
BNA 200 MDT	87 500	87 500	0			0	0	0
BNA 300 MDT	121 875	121 875	0			0	0	0
BNA 400 MDT	150 000	150 000	0			0	0	0
BNA 700 MDT	700 000	700 000	0			0	0	0
BNA 300 MDT	300 000	300 000				0	0	
BNA CMT Consolidé	1 018 553	1 018 553	0	2 289 022		3 307 574	3 307 574	0
BTK 329 MDT	230 300	230 300	0		228 974	1 326	1 326	0
BTK 183 MDT	128 100	128 100	0		128 100	0	0	0
BTK 1 350 MDT	1 350 000	1 350 000			786 184	563 816	563 816	
STB 35 000 MDT	35 103 000	35 103 000	0			0	0	0
STB 3 344 MDT	3 199 400	3 199 400	0			0	0	0
STB 977 MDT	844 548	844 548	0			0	0	0
STB 127 MDT	122 173	122 173	0			0	0	0

STB Consolidé	CMT	0	0	0	49 946 884	49 946 884	49 946 884	0
UIB Consolidé	CMT	10 166 579	10 166 579	0	165 825	10 332 405	10 332 405	0
BIAT Consolidé	CMT	496 915	496 915	0	39 773	536 688	536 688	
<b>Total emprunts bancaires</b>		<b>78 776 367</b>	<b>78 776 367</b>	<b>0</b>	<b>59 397 180</b>	<b>1 899 152</b>	<b>92 645 892</b>	<b>0</b>
Articles constatés		3 511 169	3 511 169	0		3 908 813	3 908 813	0
Leasing		820 458	820 458	0		354 557	478 386	0
<b>Total</b>		<b>82 920 479</b>	<b>82 920 479</b>	<b>0</b>	<b>59 397 180</b>	<b>2 253 708</b>	<b>97 033 090</b>	<b>0</b>

### Tableau détaillé des emprunts leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2024	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2021	681 423	Matériel de transport	99 127	0	4 793	4 793	48	4 841
2021	704 524	Matériel et outillage	357 681	0	87 964	87 964	6 133	94 097
2021	693 283	Matériel et outillage	57 401	0	3 840	3 840	72	3 912
2021	729 964	Matériel et outillage	140 238	0	36 500	36 500	3 258	39 758
2021	736 414	Matériel et outillage	235 000	0	91 783	91 783	10 013	101 796
2020	2 025 100 117	Matériel de transport	49 620	0	8 517	8 517	420	8 937
2020	2 028 700 030	Matériel de transport	34 491	0	6 625	6 625	364	6 989
2020	2 031 500 052	Matériel de transport	39 992	0	8 489	8 489	514	9 004
2020	2 032 300 061	Matériel et outillage	45 591	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 032 300 022	Matériel et outillage	45 590	0	9 678	9 678	586	10 264
2020	2 024 000 105	Matériel de transport	79 501	0	12 002	12 002	526	12 528
2021	2 100 800 055	Matériel de transport	52 141	0	13 142	13 142	944	14 086
2021	2 107 500 052	Matériel de transport	48 591	0	14 137	14 137	1 176	15 313
2021	2 108 300 063	Matériel de transport	66 778	0	19 430	19 430	1 616	21 046
2021	2 132 100 011	Matériel de transport	50 454	0	22 126	22 126	2 861	24 987
2021	2 120 400 006	Matériel de transport	49 591	0	18 167	18 167	1 927	20 094
2022	873 180	Matériel de transport	200 000	0	111 515	111 515	16 888	128 403
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>478 386</b>	<b>478 386</b>	<b>47 930</b>	<b>526 316</b>

<b>Note IV.21: Fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>41 488 740</b>	<b>40 963 732</b>
* Fournisseurs	32 563 338	31 190 252
* Fournisseurs Effets à Payer	2 929 281	3 594 676
* Fournisseurs Effets Impayés	5 996 121	6 178 804
<b>Note IV.22 : Autres passifs courants :</b>	<b>5 372 748</b>	<b>4 820 841</b>
* Personnel, Rémunérations Dues	1 985 882	1 662 696
* Actionnaires dividende à payer	82 014	82 014
* Charges à Payer	1 716 664	1 163 880
* Crédoiteurs divers	1 588 189	1 912 251
<b>Note IV.23 : Autres Passifs Financiers :</b>	<b>4 016 279</b>	<b>10 635 405</b>
* Crédits de Financement Export	765 000	2 135 000
* Articles constatés courants	0	202 624
* Intérêts Courus	3 079 341	6 889 285
* Découvert Mobilisé ATB	0	1 142 953
* Blocage de Fonds (passif)	171 938	265 542
<b>Note IV.24 : Concours bancaires :</b>	<b>3 824 586</b>	<b>7 110 035</b>
* Découverts Bancaires	3 824 586	7 110 035
<b>* Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>177 961 221</b>	<b>176 617 658</b>
<b>Note V.1 : Revenus :</b>	<b>32 704 577</b>	<b>40 493 279</b>
* Chiffre d'Affaires Local	19 158 190	18 336 807
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	13 546 387	22 156 472
<b>Note V.2 : Autres produits d'exploitation :</b>	<b>325 635</b>	<b>270 772</b>
* Produits des Autres Activités	209 701	157 583
* Subvention d'exploitation	54 162	51 416
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	61 772	61 772
<b>Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours</b>	<b>4 602 183</b>	<b>3 658 727</b>
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	4 602 183	3 658 727
<b>Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :</b>	<b>15 906 008</b>	<b>19 738 616</b>
* Achats de Matières Premières	6 640 959	3 897 527
* Achats de Matières Premières Baignoire	142	38 999
* Achats Autres Fournitures Consommables	3 436 730	4 042 812
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	170 505	6 421 675
* Achats de Marchandises	1 539 743	1 262 427
* Achat non Stocké	4 196 312	4 369 748
* Charges Immobilisées MP	(78 383)	(294 573)

<b>Note V.5 : Charges de personnel</b>	<b>11 149 520</b>	<b>10 784 986</b>
* Salaires et Autres Charges	9 544 694	9 086 111
* Charges Sociales Légales	1 744 483	1 880 272
* Charges Immobilisées MOD	(139 657)	(181 397)
<b>Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>6 244 942</b>	<b>5 201 217</b>
* Dotations aux Amortissements	6 228 936	5 201 217
* Dotations aux Provisions	16 006	0
<b>Note V.7 : Autres charges d'exploitation :</b>	<b>3 320 938</b>	<b>4 748 882</b>
* Locations	354 155	428 983
* Entretiens & Réparations	444 938	305 074
* Assurances	590 737	431 029
* Etudes, Recherches et Divers Services	411 748	509 896
* Publicités	45 087	241 305
* Dons	89 400	103 050
* Transports et Déplacements	98 877	648 080
* Réceptions	31 551	27 686
* Frais de Communication	106 872	113 713
* Commissions Bancaires	380 386	1 086 690
* Jetons de Présence	115 500	73 000
* Impôts et Taxes	225 307	243 032
* Charges Immobilisées	(55 227)	(28 394)
* Achats non Stockés	481 608	565 738
<b>Note V.8 Charges financières nettes :</b>	<b>4 433 697</b>	<b>6 090 941</b>
* Intérêts des Emprunts	1 307 131	1 474 374
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	344 419	587 074
* Pertes Liées à des Participations	51 430	7 665
* Intérêts sur Financement Devises	186 688	254 833
* Intérêts Financement Export	22 678	236 983
* Intérêts Financement Stock	18 246	236 965
* Intérêts MCNE	297 866	628 340
* Echelles d'Intérêts	1 604 409	1 248 016
* Intérêts Billet de Trésorerie	58 685	267 830
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	0	9 121
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	362	9 186
* Intérêts Découvert Mobilisé ATB	3 890	0
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	2 528	48 146
* Intérêts des Obligations Cautionnées	0	0
* Intérêts FACTORING	0	2 184
* Pertes de Change	(1 888 278)	1 868 919
* Intérêts de Retard Impayés	505 066	822 506
* Gain de Change	1 918 577	(1 611 211)
<b>Note V.9 Produits des placements :</b>	<b>264 407</b>	<b>188 841</b>

* Produits des billets de trésorerie	262 844	186 471
* Autres Produits	1 562	2 369
<b>Note V.10 Autres gains ordinaires :</b>	<b>615 180</b>	<b>694 320</b>
* Autres Gains	615 180	694 320
<b>Note V.11 Autres pertes ordinaires :</b>	<b>24 891</b>	<b>44 408</b>
* Autres Pertes Ordinaires	24 891	44 408
<b>Note V.12 Impôts sur les bénéfices :</b>	<b>104 103</b>	<b>66 574</b>
* Impôts sur les bénéfices	104 103	66 574
<b>Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :</b>	<b>(4 781 107)</b>	<b>(6 261 125)</b>
* Constructions	0	(532)
* Agencements & Aménagements	(91 759)	(24 076)
* Installations Techniques	(6 697)	0
* Matériel Industriel	(246 968)	(1 359 829)
* Outillages Industriels	(23 140)	(93 097)
* Matériel de Bureau	(14 836)	(10 436)
* Matériel de Transport	(3 100)	0
* Matériel Informatique	(2 787)	(9 090)
* Autres Immobilisations	(4 199 116)	(4 925 770)
* Constructions en Cours	(2 162)	(8 200)
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	(190 542)	296 670
* Charges à Répartir	0	(126 766)
<b>Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations corporelles :</b>	<b>0</b>	<b>818 610</b>
* Cession du Magasin ICEBERG	0	818 610
<b>Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :</b>	<b>(1 513)</b>	<b>(460 540)</b>
* Dépôts et Cautionnements	0	(3 155)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	(456 325)
* Fonds de Garantie BH	(1 513)	(1 060)
<b>Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :</b>	<b>83 223</b>	<b>520 728</b>
* Dépôts et Cautionnements	0	805
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	334 554
* Fonds de Garantie BH	0	185 369
* Fonds de Garantie TUN FAC	83 223	0
<b>Note VI.5 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>

Encaissement lié à l'augmentation du capital	1 500 000	0
<b>Note VI.6 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :</b>	<b>4 219 709</b>	<b>3 673 000</b>
* Emprunt ATB	1 141 549	0
* Emprunt STB	1 949 983	0
* Emprunt BTK	0	1 350 000
* Emprunt UIB	0	2 323 000
* Emprunt BNA	846 489	0
* Emprunt BIAT	281 688	0
<b>Note VI.7 Encaissements des billets de trésorerie :</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>
* Encaissements des Billets de Trésorerie	0	4 000 000
<b>Note VI.8 Encaissements provenant des Emprunts Leasing :</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>
* Emprunt ATL Leasing	200 000	0
<b>Note VI.9 Remboursements des emprunts bancaires :</b>	<b>(1 040 614)</b>	<b>(1 528 387)</b>
* Emprunt - BIAT	(496 915)	(51 335)
* Emprunt - BH	(755 894)	0
* Emprunt - BTK	(1 143 258)	(630 757)
* Emprunt ATB	0	(56 159)
* Emprunt BNA	(1 018 553)	0
* Emprunt UIB	(1 293 287)	0
* Emprunt Attijari	0	(790 136)
* Intérêts Cours	3 667 292	0
<b>Note VI.10 Remboursements des emprunts Leasing :</b>	<b>(354 557)</b>	<b>(788 248)</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(26 396)	(53 697)
* Emprunt - ATL Leasing	(198 583)	(328 160)
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	0	(253 675)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(129 578)	(150 471)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	0	(2 244)
<b>Note VI.11 Acquisitions des titres de placement :</b>	<b>(847 260)</b>	<b>(1 800 633)</b>
* MAC Actions FIDELITY	(60)	(633)
* Billet de trésorerie	(847 200)	(1 800 000)
<b>Note VI.12 Cessions des titres de placement :</b>	<b>51 815</b>	<b>0</b>
* MAXULA Actions SICAV	38 533	0
* Cession Titres STB	13 283	0
<b>Note VI.13 Blocages de Fonds et Financements :</b>	<b>(44 618 558)</b>	<b>(63 372 898)</b>
* Blocage de Fonds	(23 326)	(8 572 299)

\* Crédits de Gestion (44 595 232) (54 800 600)

**Note VI.14 Débloquages de Fonds et Financements :** **43 273 729 59 972 438**

\* Déblocage de Fonds 22 804 7 375 582

\* Crédits de Gestion 43 250 924 52 551 856

**Note VI.15 Trésorerie à la clôture de l'exercice :** **(3 423 902) (6 448 847)**

\* Banques (3 438 562) (6 565 864)

\* Caisse 14 661 117 018

**VII - Informations Sur Les Parties Liées :**

**VII.1 Ventes – Clients :**

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit

	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
* Société SANIMEUBLE	534 131	1 172 458
* Société ABC	269 035	418 397
* SANIMED France	2 374 279	3 470 777
* SANIMED Italie	6 906 791	9 222 520
	<b>10 084 236</b>	<b>14 284 152</b>

**VII.2 Achats - Fournisseurs :**

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
* Société SANIMEUBLE	268 078	719 790
* Société SOMOCER	106 794	254 274
* SMC	0	296 673
	<b>374 872</b>	<b>1 270 737</b>

**VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :**

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	162 507	
AB-CORPORATION	7 818 844	
SOMOSAN	874 341	
SOMOCER	99 990	

ABC GROS	15 000	
AGRIMED		1 500 000
SANIMEUBLE	2 604 500	
<b>TOTAL</b>	<b>11 575 182</b>	<b>1 500 000</b>

## VIII - Engagements Hors Bilan

### I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	<b>731 939</b>	731 939				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						
-Autres garanties	<b>72 202</b>	72 202				Fond de garantie au profit de STB, TUNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	<b>2 050 000</b>	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>7 110 000</b>	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains l'objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	<b>7 000 000</b>	7 000 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les Terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304,134305 et 135029.
	<b>10 580 000</b>	10 580 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168,24169, 29204, 28530 et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	<b>5 400 000</b>	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
	<b>1 950 000</b>	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 14169,26255 et 24170.
	<b>1 040 000</b>	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029

<b>2 000 000</b>	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T : hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en pari passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
<b>1 910 000</b>	1 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions ( RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en pari passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
<b>1 300 000</b>	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304
<b>2 520 000</b>	2 520 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204 et TF 134305
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit de gestion :hypothéquée en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
<b>3 500 000</b>	3 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,26530,28530 et TF 134305
<b>5 000 000</b>	5 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,
		0	0	0	26530,28530 et TF 134305,135029 et 134304.
<b>35 000 000</b>	35 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des réquisitions (R.I)

					34053,24168,29204,26255,28530,135029 et TF 134304,134305,135029.
	<b>700 000</b>	700 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur TF 135029,134305 et RI 34053,24168,29204,et 26255
- Nantissements	<b>1 100 000</b>	1 100 000	0	0	0 BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>7 110 000</b>	7 110 000	0	0	0 UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>14 500 000</b>	14 500 000	0	0	0 BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels à acquérir
	<b>7 350 000</b>	7 350 000	0	0	0 BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	<b>3 740 000</b>	3 740 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 075 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	<b>4 910 000</b>	4 910 000	0	0	0 ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 634 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	<b>45 580 000</b>	45 580 000	0	0	0 STB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel.
	<b>8 000 000</b>	8 000 000	0	0	0 UIB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rang au matériel à acquérir.
	<b>3 820 000</b>	3 820 000	0	0	0 BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 1 300 000
	<b>6 500 000</b>	6 500 000	0	0	0 ATTIJARI BANK: contrat de crédit à MT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels.
	<b>1 950 000</b>	1 950 000	0	0	NAIB BANK: contrat de crédit de gestion hypothèque en 1 er rang sur RI:35793
c) effet escomptés et non échus	<b>2 675 674</b>	<b>2 675 674</b>	0	<b>0</b>	0 Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Avance sur créance	<b>159 884</b>	<b>159 884</b>		0	

d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>211 759 099</b>	<b>211 759 099</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB corporation dans la capital dela société SOMOCER
c) effet escomptés et non échus	0					
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>			<b>1 100 000</b>		
<b>3- Engagements réciproque</b>						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					
<b>Total</b>	<b>0</b>					

## II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	71 450 000	118 144 525	0
* Emprunt courant de gestion	32 110 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

#### VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	681423	99 127	48
ATL	704524	357 681	6 133
ATL	693 283	57 401	72
ATL	729964	140 238	3 258
ATL	736414	235 000	10 013
ATL	873180	200 000	16 888
IJARA	2025100117	49 620	420
IJARA	2028700030	34 491	364
IJARA	2031500052	39 992	514
IJARA	2032300061	45 591	586
IJARA	2032300022	45 590	586
IJARA	2024000105	79 501	526
IJARA	2100800055	52 141	944
IJARA	2107500052	48 591	1 176
IJARA	2108300063	66 778	1 616
IJARA	2132100011	50 454	2 861
IJARA	2120400006	49 591	1 927
<b>Total</b>			<b>47 930</b>

#### VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BH	2 500 000	10 996
BH	2 500 000	5 134
BH	2 500 000	1 857
BNA	1 100 000	46 411
BNA	400 000	22 725
BNA	300 000	30 105
BNA	200 000	21 354
ATB	3 000 000	1 552 086
B H	2 500 000	232 363
B H	2 500 000	5 103
B H	2 500 000	1 454
UIB	5 000 000	76 453
BH	2 500 000	433 865
BH	2 500 000	4 230
BH	2 500 000	1 593
BTK	1 350 000	19 106
BNA	700 000	54 493
ATJ	3 343 481	29 970
ATJ	2 323 000	51 445

BH	3 800 000	447 499
BH	7 000 000	2 388 714
BNA	300 000	36 536
ATB	305 893	153 509
STB	3 344 827	969 246
STB	127 447	40 115
<b>Total</b>	<b>117 773 196</b>	<b>6 636 361</b>

#### IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:

La classification des produits et des charges de l'exercice 2024 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
<b>Coefficient</b>		<b>79%</b>	<b>17%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>
Achats Consommés	15 906 008	12 565 746	2 704 021	159 060	477 180
Autres Charges d'Exploitation	3 320 938	2 623 541	564 559	33 209	99 628
Frais de Personnel	11 149 520	8 808 121	1 895 418	111 495	334 486
Impôts et Taxes	104 103	82 242	17 698	1 041	3 123
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	6 244 942	4 933 504	1 061 640	62 449	187 348
Charges Financières	4 433 697	3 502 621	753 729	44 337	133 011
<b>TOTAL</b>	<b>41 159 209</b>	<b>32 515 775</b>	<b>6 997 065</b>	<b>411 592</b>	<b>1 234 776</b>

**X- Les Immobilisations acquises en Leasing :**

Contrat IJARA 2120400006:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	11 715	1 680	13 395
2026	6 452	247	6 699
<b>Total</b>	<b>18 167</b>	<b>1 927</b>	<b>20 094</b>

Contrat N° 681423 PASSAT (relance):

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	4 793	48	4 841
<b>Total</b>	<b>4 793</b>	<b>48</b>	<b>4 841</b>

Contrat N° 693283 UNITE D'OSMOSE (relance) :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	3 840	72	3 912
<b>Total</b>	<b>3 840</b>	<b>72</b>	<b>3 912</b>

Contrat N° 704524 COMPRESSEUR SECHEUR (relance):

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	87 964	6 133	94 097
<b>Total</b>	<b>87 964</b>	<b>6 133</b>	<b>94 097</b>

Contrat N°729964 FOURNITURE ET POSE DE TRANSFO (relance):

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	28 648	3 160	31 808
2026	7 852	98	7 949
<b>Total</b>	<b>36 500</b>	<b>3 258</b>	<b>39 758</b>

Contrat N°736414 GROUPE ELECTROGENE (relance):

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	58 910	8 982	67 892
2026	32 874	1 030	33 904
<b>Total</b>	<b>91 783</b>	<b>10 013</b>	<b>101 796</b>

Contrat N°2025100117 DFM S50:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	8 517	420	8 937
<b>Total</b>	<b>8 517</b>	<b>420</b>	<b>8 937</b>

Contrat N°2028700030 DOBLO:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	6 625	364	6 989
<b>Total</b>	<b>6 625</b>	<b>364</b>	<b>6 989</b>

Contrat N°2031500052 i20:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	8 489	514	9 004
<b>Total</b>	<b>8 489</b>	<b>514</b>	<b>9 004</b>

Contrat N° 2032300061 Chariot élévateur :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	9 678	586	10 264
<b>Total</b>	<b>9 678</b>	<b>586</b>	<b>10 264</b>

Contrat N° 2032300022 Chariot élévateur :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	9 678	586	10 264
<b>Total</b>	<b>9 678</b>	<b>586</b>	<b>10 264</b>

Contrat N° 2024000105 Hunday H350 :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	12 002	526	12 528
<b>Total</b>	<b>12 002</b>	<b>526</b>	<b>12 528</b>

Contrat N° 20100800055 Honda:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	13 142	944	14 085
<b>Total</b>	<b>13 142</b>	<b>944</b>	<b>14 085</b>

Contrat N° 2108300063 camion Dong Feng:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	16 471	1 567	18 038
2026	2 959	48	3 007
<b>Total</b>	<b>19 430</b>	<b>1 616</b>	<b>21 045</b>

Contrat N° 2107500052 chariot :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	11 983	1 141	13 124
2026	2 155	35	2 190
<b>Total</b>	<b>14 138</b>	<b>1 176</b>	<b>15 314</b>

Contrat N° 2132100011 i 20 :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	11 416	2 212	13 628
2026	10 710	649	11 358
<b>Total</b>	<b>22 126</b>	<b>2 861</b>	<b>24 986</b>

Contrat N° 0000873180 (relance) :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2025	53 993	13 025	67 018
2026	57 523	3 863	61 385
<b>Total</b>	<b>111 515</b>	<b>16 888</b>	<b>128 403</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

<u>Désignations</u>	Valeur comptable brute					Amortissements				Valeur comptable nette 31-12- 2024
	<u>31/12/2023</u>	<u>Acquisition et réévaluation n 2024</u>	<u>Reclassement s 2024</u>	<u>Cession 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Dotation 2024</u>	<u>Reclassements/ Cessions 2024</u>	<u>31/12/2024</u>	
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>	<b><u>290 673</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>290 673</u></b>	<b><u>284 249</u></b>	<b><u>5 737</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>289 986</u></b>	<b><u>687</u></b>
Logiciels	289 133	0	0	0	289 133	282 709	5 737	0	288 445	687
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>	<b><u>160 801 988</u></b>	<b><u>14 982 399</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>175 784 387</u></b>	<b><u>52 392 435</u></b>	<b><u>5 568 488</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>57 960 922</u></b>	<b><u>117 823 465</u></b>
Terrains	25 014 729	0	0	0	25 014 729	0	0	0	0	25 014 729
Constructions	19 909 792	8 512 168	0	0	28 421 961	8 655 393	1 307 676	0	9 963 069	18 458 892
Constructions à statut juridique particulier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agencements et aménagements	4 136 792	1 938 477	0	0	6 075 269	1 950 793	306 871	0	2 257 663	3 817 606
Installations techniques	4 171 520	6 697	0	0	4 178 217	2 258 946	80 538	0	2 339 483	1 838 734
Matériel industriel	57 499 844	246 968	0	0	57 746 813	24 160 116	958 128	0	25 118 244	32 628 569
Matériels industriels à statut juridique particulier	730 279	0	0	0	730 279	277 259	13 515	0	290 775	439 504
Outillage industriels	22 647 683	58 249	0	0	22 705 932	6 288 142	637 885	0	6 926 026	15 779 906
Matériel de bureaux	1 005 382	14 836	0	0	1 020 218	592 297	81 887	0	674 183	346 035
Matériel de transport	3 896 594	3 100	0	0	3 899 694	2 489 049	220 812	0	2 709 861	1 189 833
Matériel de transport à SJP	2 718 882	0	0	0	2 718 882	2 471 000	119 526	0	2 590 526	128 356
Matériel informatiques	593 252	2 787	0	0	596 039	569 314	16 933	0	586 247	9 792
Autres immobilisations	18 310 685	4 199 116	0	0	22 509 801	2 540 313	1 817 430	0	4 357 743	18 152 059
Equipements de climatisation	166 553	0	0	0	166 553	139 814	7 288	0	147 101	19 452
<b><u>Immobilisation en cours</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>239 992</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>239 992</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>239 992</u></b>
<b><u>Charges à répartir</u></b>	<b><u>3 386 652</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>3 386 652</u></b>	<b><u>3 040 559</u></b>	<b><u>265 712</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>3 306 271</u></b>	<b><u>80 381</u></b>
<b>Total</b>	<b>164 479 313</b>	<b>15 222 391</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>179 701 704</b>	<b>55 717 243</b>	<b>5 839 936</b>	<b>0</b>	<b>61 557 179</b>	<b>118 144 525</b>

# Schéma des soldes intermédiaires de gestion

(exprimé en dinars)

PRODUITS	31/12/2024	31/12/2023	CHARGES	31/12/2024	31/12/2023	SOLDE	31/12/2024	31/12/2023
Revenus et autres produits d'exploitation	32 704 577	40 493 279	Déstockage de production	4 602 183	3 658 727			
Production immobilisée	0	0						
<b>Total</b>	<b>32 704 577</b>	<b>58 160 637</b>				Production	28 102 394	36 834 551
Production	28 102 394	36 834 551	Achats consommés	15 906 008	19 738 616	Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936
Marge sur coût matière	12 196 387	17 095 936	Autres charges externes	3 095 631	4 461 762			
Autres produits d'exploitation	263 863	208 999						
<b>Total</b>	<b>12 460 250</b>	<b>17 304 935</b>	<b>Total</b>	<b>3 095 631</b>	<b>4 461 762</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>9 364 619</b>	<b>12 843 173</b>
Valeur Ajoutée Brute	9 364 619	12 843 173	Impôts et taxes	225 307	287 119			
			Charges de personnel	11 149 520	10 784 986			
Quotes-parts des subv d'investissement	61 772	61 772						
<b>Total</b>	<b>9 426 391</b>	<b>12 904 945</b>	<b>Total</b>	<b>11 374 827</b>	<b>11 072 106</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(1 948 436)</b>	<b>2 432 839</b>
Excédent brut d'exploitation	(1 948 436)	1 832 839	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	615 180	694 320	Autres charges ordinaires	24 891	44 408			
Produits financiers	264 407	188 841	Charges financières	4 433 698	6 090 941			
Quotes-parts des subv d'investissement			Dotations aux amortissement et aux provisions	6 244 942	5 201 217			
			Impôt sur le résultat ordinaire	104 103	66 574			
<b>Total</b>	<b>(1 068 849)</b>	<b>2 716 000</b>	<b>Total</b>	<b>10 807 634</b>	<b>11 403 140</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>
Résultat des activités ordinaires	(11 876 483)	(8 697 140)						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
<b>Total</b>	<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 697 140)</b>	<b>Total</b>	<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(11 876 483)</b>	<b>(8 687 140)</b>

## ***RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023***

***Messieurs les actionnaires de la société SANIMED***

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **A. Opinion :**

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 177.961.221 dinars et fait ressortir un déficit comptable net de 11.876.483 dinars. Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 09 Juillet 2025.
- 02** À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que la réglementation fiscale.

#### **B. Fondement de l'opinion avec réserves :**

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 03** Les pertes cumulées de la société, compte tenu du résultat de l'exercice 2024 totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social.

Conformément à l'article 418 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives et de l'ISA 570 « continuité de l'exploitation », la société est

---

Considérée en difficulté économique et sa continuité de l'exploitation risquerait d'être compromise.

- 04** SANIMED détient une participation dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 875.207 dinars.

Le tribunal de première instance de Gafsa réuni le 13 mars 2023 a prononcé son jugement dans les termes suivants :

« - L'approbation du programme de sauvetage de « SOMOSAN », en continuant elle-même son activité suivant le programme d'assainissement mis à jour par l'administrateur judiciaire.

- L'interdiction à la société la cession des équipements nécessaires à son activité durant la période du programme de sauvetage. »

Compte tenu des informations en notre possession « SOMOSAN » n'a pas encore repris son activité.

- 05** L'examen des créances clients au 31 décembre 2024 fait ressortir l'existence de créances anciennes de l'ordre de 5.621.957 dinars non couvertes par des provisions pour dépréciation. Etant donné l'ancienneté de ces créances nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable de ces créances.

- 06** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de 4.148.140 dinars correspondant à des charges d'emprunts. La capitalisation de telles charges ne peut se poursuivre qu'aussi longtemps que les activités nécessaires à la mise en service de l'investissement concerné ne sont pas achevées. Cette opération a eu pour effet de majorer le résultat de l'exercice du même montant.

- 07** SANIMED a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 33.3% de la capacité nominale. Les durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2024 calculée en application des durées de vie économiques se trouve inférieure de 3.309.094 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

- 08** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

### **C. Questions clés d'audit :**

- 09** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins

de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas relevé de question qui nécessite d'être communiquée dans notre rapport.

#### **D. Observations :**

- 10** Le compte « Autres gains sur éléments non récurrents » fait ressortir un montant de 623.865 dinars, correspondant à la suppression des pénalités de retard sur les articles constatés en application des dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'année 2024 notamment l'article 58 relatif à l'amnistie fiscale. Un tel profit non acquis définitivement n'est à constater qu'après le règlement intégral du restant des tranches trimestrielles.
- 11** La note II-1-1 aux états financiers stipule que la société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques STB, ATB, UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. C'est ainsi que conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture » les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations ».

Notons que la concrétisation de la consolidation n'est pas encore réalisée.

- 12** La note II-1-2 aux états financiers stipule que le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SANIMED et sa mise sous l'administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance de Sfax en date du 29 Avril 2024, d'un mandataire de justice Mme Soufia Gharbi chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

La note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires.

- 13** La note II.1.4 aux états financiers stipule que la société a procédé à la réévaluation partielle de ses constructions, sur la base d'une réévaluation indépendante. La réévaluation a dégagé une réserve spéciale de réévaluation de 10.441.284 dinars.
- 14** La note II-1-6 aux états financiers fait mention que l'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 18 décembre 2024 deux augmentations de capital avec suppression des Droits Préférentiels de Souscription en faveur de la société « AGRIMED », en numéraires et par conversion de créance de montants respectifs de 5.474.794 avec une prime d'émission de 1.025.242 dinars et 4.632.491 dinars avec une prime d'émission de 867.508 dinars. Le délai de souscription et de libération prévu par l'article 294 du code de sociétés commerciales est de six mois. Notons que la notice d'information au public est parue au JORT N°43 du 16 avril 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **E. Événements postérieurs à la date de clôture :**

- 15 Nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II-2 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 11 Février 2025 de désigner deux mandataires judiciaires M. Mohamed Ben Youssef et M. Anis Tayeb en remplacement de Mme Soufia Gharbi ainsi qu'un juge contrôleur Mme Chayma Ben Chouchene pour le suivi des travaux des mandataires ».

## **F. Rapport de gestion :**

- 16 La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **G. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

- 17 Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **H. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

- 18 Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**19** Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir

des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **A. Efficacité du système de contrôle interne :**

- 20 En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur certaines faiblesses relevées dans le dispositif de contrôle interne, notamment l'absence de formalisation des procédures, une séparation des fonctions inadéquate, une évaluation des risques industriels et financiers insuffisante, ce qui a nécessité l'élargissement de l'étendu de nos diligences au niveau des contrôles de comptes.

### **B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

- 21 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **C. Autres obligations légales**

- 22 En application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, nous avons demandé, en date du 16 mai 2025 au management

de la société des éclaircissements au sujet des faits relevés qui risqueraient de menacer l'activité de la société. Il s'agit notamment des faits suivants :

- Les pertes comptables cumulées de la société totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 47.421.968 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social ;
- L'importance des engagements bancaires atteignant 92.645.892 dinars au 31 décembre 2024 ;
- L'importance des impayés fournisseurs s'élevant au 31 décembre 2024 à 5.969.121 dinars ;
- La régression du chiffre d'affaires de l'année 2024 par rapport à l'année 2023 de 7.788.702 dinars soit à l'ordre de 19% ;
- L'importance des charges d'exploitation et des charges financières qui dépassent la marge de la société ;
- La non concrétisation jusqu'à cette date de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 décembre 2024.

Une réponse du management nous a été communiquée en date du 24 mai 2025, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles à entreprendre afin de remédier à la situation.

- 23** Nous attirons votre attention sur le fait que la société détient une participation de 100% dans le capital des sociétés « SANIMED FRANCE » et « SANIMED ITALIE », qui constituent deux filiales au sens des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales. En conséquence, la société est tenue d'établir et de publier des états financiers consolidés au sens des dispositions de l'article 21 ter de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

**Fait à Sfax le 21 Juillet 2025**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Habib Kallel**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

*Messieurs les actionnaires de la société SANIMED*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de produits finis pour un montant de 534.131 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.970.874 dinars.
  - La vente à la société « ABC » de produits finis pour un montant de 269.035 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 80.340 dinars.
  - La vente à la société « SANIMED FRANCE » de produits finis pour un montant de 2.374.279 dinars TTC. Le compte client « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 1.036.330 dinars.
  - La vente à la société « SANIMED ITALIE » de produits finis pour un montant de 6.906.791 dinars TTC. Le compte client « SANIMED ITALIE » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 3.579.393 dinars.
  - L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 268.078 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 248.311.
  - L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 106.794 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 870.192 dinars.
-

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » d'une voiture de tourisme pendant le deuxième semestre de l'exercice 2024. La société « SANIMED » a émis une note de débit pour le service de location pour un montant de 5.600 dinars TTC.
- L'émission par la société « SANIMEUBLE » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.600.000 dinars souscrit par la société « SANIMED » commençant le 02 Mars 2024 et échéant le 13 février 2029 avec un taux de 8% par an. Ce billet est détaillé comme suit :
  - 1.800.000 dinars objet de l'ancien billet.
  - Effets impayés au 31 décembre 2023 d'un montant de 508.673.288 dinars
  - Avance sur règlement solde client au 31 décembre 2023 d'un montant de 291.326.712

Les produits financiers constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 175.644 dinars.

*Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

***B. Opérations autorisées antérieurement et poursuivant leurs effets au titre du présent exercice***

- Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 1.488.771 dinars.
- Le compte client « AQUABAINS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 289.659 dinars.
- Le compte client « STE ABRAJ TUNIS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 275.343 dinars.
- Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 9.303 dinars.
- Le compte client « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur débiteur de 866 dinars.
- Le compte client « SOPPEC INVEST » présentent au 31 décembre 2024 un solde antérieur créditeur de 3.186 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SMC » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 358.201 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
- Le compte fournisseur « AQUABAINS » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 433 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SANITEC » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 14.775 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.
- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2024 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.

- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2024 un solde créditeur de 6.700 dinars.
- Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 99.990 dinars.
- Le compte débiteur divers « ABC GROS » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur et ancien de 15.000 dinars.
- La société « SANIMED » a procédé à l'émission de deux billets de trésorerie qui ont été souscrits par « SOMOCER » totalisant un montant de 2.000.000 dinars détaillé comme suit :
  - Un billet de trésorerie de 1 200 000 dinars commençant le 28 Avril 2023 et échéant le 26 Août 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.
  - Un billet de trésorerie de 800 000 dinars commençant le 22 Mai 2023 et échéant le 19 Septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOMOCER » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- L'émission par la société « SANIMED » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.000.000 dinars souscrit par la société « SOTEMAIL » commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer jusqu'au 30 juin 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 29.342 dinars.

La société « SOTEMAIL » a accepté de transmettre à la société « AGRIMED » sa créance objet de droits de souscriptions à l'augmentation du capital de la société « SANIMED ».

- La conclusion, en 1<sup>er</sup> Février 2023, d'un contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de l'Afrane km 11 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période de deux années renouvelables, et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 13.333 dinars TTC pour le premier semestre de l'exercice 2024 et 14.001 pour le deuxième semestre.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 164.680 dinars TTC.

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Les comptes débiteurs divers « AB CORPORATION » présentent au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 7.818.844 dinars.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 874.341 dinars.

- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2024.

Les intérêts constatés en 2024 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 7.200 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2024 un solde débiteur de 162.507 dinars.

- La mise à la disposition de la société « SANIMEUBLE » au cours de l'exercice 2024 d'un local sis à route de gabes. La société « SANIMED » a émis une note de débit d'un montant de 7.501 dinars TTC au titre de l'exercice 2024.
- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2024.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2024 un solde nul.

*Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 09 Juillet 2025.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération mensuelle nette du Directeur Général Mr Abderrahmen KHOCHTALI a été fixée à 10.000 dinars avec date d'effet le 1<sup>er</sup> Avril 2023, outre la prise en charges par la société des frais de carburant et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2024 s'élève à un montant de 189.481 dinars.

En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 Mars 2023.*

- La rémunération nette du Directeur Général Adjoint Mr Mohamed Ouahada a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 800 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques et d'un logement à la ville de Sfax à raison de 805 dinars par mois.

En outre, le directeur général adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.

Aucune rémunération ne lui a été servie en 2024.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2023*

- Votre assemblée générale du 27 juin 2024 décide d'allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration pour un montant de 112.500 au titre de l'exercice 2023.
- Les jetons de présence de l'exercice 2024 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 112.500 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2024 en DT
<b>Salaire Annuel</b>	189.482	20 000	0	0		
<b>Avantages accordés (y compris la prise en charge des voyages et déplacements)</b>	10 716	0	12 882	0		
<b>Jetons de présence</b>					112 500	112 500
<b>Total</b>	<b>200 198</b>	<b>20 000</b>	<b>12 882</b>	<b>0</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

**Fait à Sfax le 21 Juillet 2025**

**CRG Audit  
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil  
Habib KALLEL**

